

## SEANCE DU 27 janvier 2014

**Présents :** M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,  
M. K.MITRI, Echevins;  
MM. R.BIREN, G. MEDINGER, A.EVEN, Mme M-Th. DENIS-TRUM, MM.  
G.SCHUSTER, R.MULLER, B.DAXHELET, Mme M. CHARLIER-GUILLAUME, MM.  
D.LAForge, J-M.LAMBERT, M. SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle  
P.SCHMIT, M. L.TURBANG, Mme F. BURNET, Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +  
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures dix minutes.  
+ + +

Il demande d'excuser l'absence de MM. LARMOYER et KROELL et de Mme WILLEMS.

M. MAGNUS prie d'excuser le retard de M. CASTAGNE et de Mmes CHAMPLUVIER et DENIS.

M. le Bourgmestre présente au nom du Collège leurs meilleurs pour l'année qui démarre. Il croit que 2013 a été une année complète, que 2012 a été une petite année en ce qui concerne le Collège actuel. Il est confiant et pense que 2014 se passera bien au niveau de la Ville d'Arlon et de son Conseil communal et que l'ambiance constructive qui y règne puisse les amener à conduire la Ville dans un aspect positif, de modernité et de créativité.

Il demande aux Conseillers de se lever pour une minute de silence à la mémoire de Jimmy ENSCH qui a été Echevin, Conseiller communal et Président du CPAS. Puis il cède la parole à Melle NEUBERG qui a quelque chose à dire au sujet du Wifi.

Melle la Présidente du CPAS annonce deux bonnes nouvelles : toutes les interfaces, micros, ... sont réparés comme promis et que la Ville d'Arlon lance son Wifi gratuit au sein de l'Hôtel de Ville grâce aux cinq antennes-relais, il y a une couverture maximum. Elle précise qu'il y aura une visibilité de ce service à certains endroits comme à l'accueil, dans les ascenseurs, au service état-civil/population, ... et qu'on ne pourra pas télécharger n'importe quoi c'est-à-dire que certains sites seront bloqués.

M. MAGNUS donne encore deux informations : la première est au sujet du marché bio. Il rappelle que ce marché s'est déroulé durant quelques mois à l'ISMA puis il explique que la Ville qui souhaite développer le marché bio a décidé de soutenir le promoteur de cette activité et donc ils ont trouvé la solution des locaux de l'ancien hôtel de police. Il croit que c'était important de marquer la solidarité de la Ville par rapport à cette belle intervention et c'est pour cela qu'ils ont tenu à leur offrir pour l'instant ce local. Il croit que par la suite il y aura d'autres suggestions qui seront faites et il pense qu'en été ce marché pourra être envisagé à d'autres endroits (parc, devant l'Office du Tourisme) et peut-être à un autre moment que le vendredi soir.

M. GAUDRON déclare que le groupe ECOLO se réjouit et rappelle qu'il avait fait une interpellation visant à l'installation d'un marché de ce type. Il a envie d'ajouter au niveau des perspectives que celles proposées sont intéressantes mais qu'il avait proposé d'avoir un hall multimodal qui pourrait servir pour d'autres choses aussi et il pense que la zone d'en face qui est à revoir pourrait très bien accueillir cela plutôt que de rester dans les classiques appartements + commerces, il y aurait peut-être à innover dans ce sens.

M. le Bourgmestre le remercie pour ces suggestions et insiste sur le fait que le Collège réfléchit pour trouver une solution adéquate pour ce type de commerce qu'il qualifie de type court et qui est dans l'esprit du temps et auquel le Collège adhère complètement.

M. TRIFFAUX, qui a participé activement dans les relations entre le Collège et la personne qui s'occupe du marché bio, précise que ce marché bio est une initiative de Nature & Progrès en collaboration avec la Ville d'Arlon. Il est allé voir avec eux plusieurs emplacements au cours des dernières semaines et ils sont tombés d'accord sur l'ancien garage de la police qui sert au Service des travaux. Il ajoute que le marché peut s'y dérouler sans que cela ne gêne ce service. Il déclare que lorsqu'il fera beau le marché devrait se dérouler dehors sur le parking. Il va définir avec eux un certain nombre de choses lors d'une réunion de travail qui se déroulera dans les prochains jours, il croit que ce marché doit vraiment trouver ses marques ; ils veulent que ce soit réellement un marché bio peut-être produits du terroir également. Il estime que ce n'est pas une concurrence au marché hebdomadaire et il ne faut pas que ça en soit une, il faut que ce soit complémentaire au marché du jeudi et pour le centre ville. Il ajoute que dans le futur il pourrait éventuellement avoir lieu place Léopold et pourquoi sous une structure qui pourrait remplacer le pavillon qui doit être rasé dans le courant de l'année 2014 puisqu'il est insalubre.

Il passe ensuite à la deuxième information qui est au sujet de l'entreprise JAX, entreprise de concassage qui est à Callemeyn. Il veut simplement rappeler qu'il y a deux ans la Ville avait donné l'autorisation à cette société de s'installer là à titre tout à fait précaire et que la convention prévoyait que si il n'y avait pas de permis d'environnement la mise à disposition pouvait prendre fin sans mise en demeure ni indemnité et que la parcelle devait être remise en état dans les quinze jours. Il ajoute que la Ville a comme principe de toujours aider et encourager les entreprises qui s'installent pour construire quelque chose au profit de la ville d'Arlon et donc ils avaient mis cette parcelle à disposition de la société lorsqu'il s'agissait de démolir les anciens bâtiments où se trouve maintenant la Résidence de la Knippchen. Il cite ensuite la démolition d'autres bâtiments sur le site Callemeyn. Il dit que dans l'esprit du Collège cette entreprise pouvait être à cet endroit-là jusqu'au moment où ils avaient arrêté les travaux à Callemeyn alors ils ont pris contact avec eux pour voir où ils en étaient dans leur échéancier. Il rappelle que la RW exige que le concassage se fasse sur site pour éviter aux entreprises de devoir faire des trajets trop longs et elle a exigé aussi entre temps un permis unique d'où les panneaux qui sont autour du site. Il déclare ensuite que le Collège a reçu cette entreprise et qu'ils ont convenu de commun accord que, puisque leur travail sera terminé sur le site Callemeyn aux alentours des congés du bâtiment, qu'ils arrêteraient également leur activité sur ce site-là. Il pense que la société, la Ville et l'ensemble des riverains sont contents de la solution qui a été trouvée.

M. l'Echevin A. BALON dit que ce qui a été fait pour cette entreprise c'est ce que la Ville fait habituellement. Il rappelle qu'ils ont déjà donné cette autorisation de concasser sur le contournement d'Arlon à la rue de Viville ou bien en face d'Idelux ou encore plus récemment rue Général Molitor et que chaque fois c'est parce que la RW les encourage à faire ce concassage sur place. Il dit aussi que cela a été fait dans la plus grande clarté puisque le Collège a reçu cette entreprise en 2012 et que le Conseil communal a même marqué son accord début 2013 sur cette convention à titre précaire. Il ajoute que, à l'avenir, quand d'autres entreprises demanderont des terrains à la Ville, ils continueront à les accorder.

Mme la Conseillère DENIS prend la parole et dit qu'elle a reçu des appels de gens très mécontents et qu'il y a des pétitions qui circulent. Elle demande de signaler qu'en juillet ce serait fini car on lui a dit que « précaire » cela pouvait rester des années.

M. le Président annonce officiellement, en Conseil communal, la position du Collège et il demande à l'ensemble des Conseillers de s'associer à cette décision qui a été prise en parfaite entente avec M. REMACLE, patron de la société JAX, qu'ils ont reçu à 17h30.

Il passe ensuite à l'ordre du jour du Conseil communal.

+   +   +

Entrée en séance de Mme CHAMPLUVIER, M. CASTAGNE et de Mme DENIS.

+   +   +

**1. Administration générale : Approbation du procès - verbal de la séance précédente.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

+   +   +

M. MAGNUS donne la date du prochain Conseil communal qui est fixé au 25 février 2014 à 19h00.

+   +   +

**2. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

M. le Bourgmestre signale qu'en 2012 il a eu à malheureusement signer trente-trois ordonnances d'expulsion et trois seulement en 2013.

M. l'Echevin des travaux rectifie les paroles de M. MAGNUS. Puis il précise que le Département technique, les services de M. PERPETE et les siens, participe, procède, car c'est une obligation légale, à des déménagements exigés par la justice et l'année passée il y en a eu trente-trois. Il ajoute que c'est donc une surcharge de travail qui nécessite deux à trois hommes qui y passent une après-midi ou une journée entière.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- le 09 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 (devant l'ancienne BBL) à Arlon, en raison de travaux de placement de deux conteneurs dûment balisés et conformes à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 à 07h00 au 31 décembre 2013 à 18h00.
- le 09 décembre 2013 : pour interdire le stationnement des véhicules rue de la Semois, 114 (30 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs (camion pompe) pour la période du samedi 07 décembre 2013 de 07h00 jusque 20h00.
- le 09 décembre 2013 : pour réglementer le chantier (sur les bas côtés), route de Wallonie en raison de travaux de terrassements route de Wallonie (ilots longeant la rue du Vicinal à Bonnert), pour la période du 05 décembre 2013 à 07h00 jusque 19h00.
- le 09 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 26 décembre 2013 à 07h00 jusqu'au 27 décembre 2013 à 20h00.
- le 09 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Parc, 1-coin avec la rue Zénobe Gramme à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 10

décembre 2013 de 07h00 à 20h00.

- le 12 décembre 2013 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules Grand-Rue, 43-45 à Arlon, en raison de travaux de toiture, pour la période du 11 décembre 2013 de 07h00 au 13 décembre 2013 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Netzer, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période des 09, 10 et 11 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules avenue G. Patton, 293 à Arlon (bâtiment GCB), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz, pour la période du 13 janvier 2014 au 17 janvier 2014 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules avenue G. Patton, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz, pour la période du 13 janvier 2014 au 17 janvier 2014 à 18h00.
- Le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Bastogne, 119 à Arlon, (bâtiment MISTAK Fabienne), en raison de travaux de gaz, pour la période du 13 janvier 2014 au 17 janvier 2014 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Tesch, 59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période des 09, 10 et 11 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Toernich, 34 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de châssis, pour la période du 17 décembre 2013 de 08h00 à 20h00.
- le 12 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Netzer (tout le long de la rue à partir du carrefour Casino-Netzer et Netzer-Déportés pour le stationnement des véhicules de police), en raison des travaux de pose de tarmac rue du Casino, pour la période du 13 décembre 2013 de 11h00 à 18h00.
- le 16 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de châssis, pour la période du 13 décembre 2013 de 13h00 à 16h00.
- le 16 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Chênes, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21 décembre 2013 à 08h00 au 22 décembre 2013 à 20h00.
- le 16 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13/3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 janvier 2014 de 08h00 à 19h00.
- le 16 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue A. Kreides (devant le cimetière) à

Toernich, en raison de travaux de réfection de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 13 décembre 2013 de 07h00 à fin des travaux.

- le 19 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 1 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs au bâtiment avenue de la Gare, 1 pour la période du 17 décembre 2013 à 08h00 jusqu'au 28 février 2014 (de manière ponctuelle).
- le 19 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs au bâtiment avenue de la Gare, 1 pour la période du 17 décembre 2013 à 08h00 jusqu'au 28 février 2014 (de manière ponctuelle).
- le 19 décembre 2013 : pour réglementer la circulation des piétons place Didier, 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de corniche, pour la période du 17 décembre 2013 de 08h00 à 22h00.
- le 20 décembre 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Château Barbanson à Udange en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 18 décembre 2013 à 07h00 au 19 décembre 2013 à 16h30.
- le 20 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 27 à Arlon, en raison du bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 décembre 2013 à 07h00 au 29 décembre 2013 à 20h00.
- le 20 décembre 2013 : pour réglementer la circulation des piétons Place Didier, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de corniche à Arlon, pour la période du 19 décembre 2013 à 08h00 au 20 décembre 2013 à 22h00.
- le 20 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du 10<sup>ème</sup> de Ligne, 35 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 30 décembre 2013 de 09h00 à fin de saisie.
- le 24 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route d'Etalle, 67 à Fouches, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 06 janvier 2014 de 07h00 à 17h00.
- le 24 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route d'Etalle, 67 à Fouches, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 06 janvier 2014 de 07h00 à 17h00.
- le 31 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Nothomb 47 à Arlon, en raison d'un déménagement, pour la période du 21 décembre 2013 de 08h00 à 20h00.
- le 31 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 41 à Arlon, en raison de travaux de bardage, pour la période du 21 décembre 2013 de 08h00 à 17h00.
- le 31 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Bastion, 10 (15m) à Arlon, en raison d'un déménagement pour la période du 28 décembre 2013 de 07h00 à 20h00.

- le 31 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules place Didier, 39 à Arlon (distance 25m), en raison d'un déménagement - placement d'un camion de déménagement et d'un monte-meuble (le camion doit être stationné sur l'arrêt de bus rue de Diekirch et le lift près du miroir d'eau - enlever les plots du côté de Belgacom pour la période du 26 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 31 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 28 à Arlon, en raison d'un déménagement - placement d'un camion de déménagement et d'un monte-meubles (distance 25m), pour la période des 26, 27 et 30 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 31 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 47 à Arlon, en raison d'un déménagement - placement d'un camion de déménagement et d'un monte-meubles (distance 25m) pour la période du 03 janvier 2014 de 08h00 à 18h00.
- le 02 janvier 2014 : pour régler le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison de sessions du Conseil Provincial 2014 pour les dates des :
  - ° vendredi 31 janvier 2014 à 13h30
  - ° vendredi 28 février 2014 à 13h30
  - ° vendredi 28 mars 2014 à 09h00 (conseil thématique de la santé + conseil provincial à 13h30)
  - ° vendredi 25 avril 2014 à 13h30
  - ° vendredi 23 mai 2014 à 13h30
  - ° vendredi 20 juin 2014 à 13h30
  - ° vendredi 05 septembre 2014 à 13h30
  - ° mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 (09h00 + 11h00 Mercuriale)
  - ° vendredi 24 octobre 2014 (budget 14h00)
  - ° lundi 27 octobre 2014 (budget 09h00)
  - ° mardi 28 octobre 2014 (budget 09h00)
  - ° mercredi 29 octobre 2014 (budget 09h00)
  - ° vendredi 28 novembre 2014 à 13h30
  - ° vendredi 19 décembre 2014 à 13h30
- le 02 janvier 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Thiaumont, 50 à Heinsch, en raison de travaux de raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 06 janvier 2014 à partir de 07h00 jusqu'au 17 janvier 2014 à 20h00.
- le 02 janvier 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie funéraire pour la période du 31 décembre 2013 de 09h30 à 11h30.
- le 09 janvier 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules place Léopold à Arlon, en raison du démontage des illuminations de Noël + sapin de Noël, pour la période du 13 janvier 2014 à 07h00 au 16 janvier 2014 à 24h00.
- le 09 janvier 2014 : pour régler le stationnement des véhicules au 44 Grand Rue à Arlon, à la Boutique FAUTRE pour placer une camionnette de chantier en vue d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs, pour la période du 26.01.2014 à 07h00 au 12.02.2014 à 19h00.
- le 09 janvier 2014 : pour régler le stationnement des véhicules au 19, rue de Toernich (20 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23.01.2014 de 08h00 à 13h00.

- le 09 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, rue de Kleinbettingen, 50 à Autelbas, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de forage dans la voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 08.01.2014 à 07h00 au 17.01.2014 à 20h.
- le 09 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 32 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 20 janvier 2014 de 09h00 à fin de saisie.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 32 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 20 janvier 2013 de 09h00 à fin de saisie.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Z. Gramme, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un tourbus pour un concert organisé par Losange Fondation, pour la période du 03 février 2014 à 06h00 au 04 février 2014 à 08h00.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Château Barbanson à Udange, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 10 janvier 2014 à 07h00 jusque 20h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans les rues du village de Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre 2014 pour la période du dimanche 12 janvier 2014 de 07h00 jusque 13h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules le long de la Résidence Chambord rue Netzer, 1 (15 mètres) à Arlon, en raison du bon déroulement d'une livraison pour la période du 31 janvier 2014 de 08h00 à 17h00.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules au n° 11 avenue du Luxembourg à Arlon, sur une distance à réserver de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meubles) pour la période du 17.01.2014 de 08h00 jusque 18h00.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 33 (10 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un préfabriqué à l'Ecole Libre d'enseignement spécialisé ISMA, pour la période du 10.01.2014 de 08h00 jusque 18h00 pour le placement d'un camion.
- le 10 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route du Hirtzenberg, rue Basse, rue de Buvange, rue de Habergy et rue de l'Union à Udange, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de raccords en plomb, pour la période du 13 janvier 2014 à 07h00 à fin des travaux.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison de la célébration d'une cérémonie funéraire pour Monsieur DEHON Michel pour la période du 13 janvier 2014 de 10h00 à 11h30.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules si nécessaire au bâtiment de Madame Carole DECHAMBRE, rue du Camp, 25 à Schoppach pour la période du 27 janvier 2014 au 31 janvier 2014 à 18h00.

- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules si nécessaire au bâtiment de Madame Caroline PECHEUX, rue du Vallon, 28 à Bonnert, en raison de travaux de gaz, pour la période du 27 janvier 2014 au 31 janvier 2014 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Casino, 8 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un changement de gouttière pour la période du 13 janvier 2013 de 07h00 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la Place Hollenfeltz, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture pour la période du 13 janvier 2014 au 17 janvier 2014 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Dispensaire à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom, pour la période du 24 janvier 2014 à 07h00 au 30 janvier 2014 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Cova à Bonnert à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom, pour la période du 14 janvier 2014 à 07h00 au 21 janvier 2014 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au Chemin de Jongesbesch à Freylange, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom, pour la période du 17 janvier 2014 à 07h00 au 24 janvier 2014 à 18h00.
- le 13 janvier 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom, pour la période du 16 janvier 2014 à 07h00 au 22 janvier 2014 à 18h00.

**3. Administration générale : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - modifications à apporter suite aux remarques formulées par la tutelle.**

*M. MAGNUS rappelle que le ROI a été voté il y a quelques semaines et déclare qu'ici il s'agit de la note qui revient de la tutelle avec les commentaires qui sont repris dans le rapport.*

*M. GAUDRON montre sa satisfaction par rapport à la remarque de la tutelle sur les deux premiers éléments mis en avant. Il rappelle qu'au moment où ce ROI avait été discuté, le groupe ECOLO avait émis des amendements et entre autres des amendements pour enlever ces limitations aux interpellations citoyennes estimant qu'il n'y avait pas de raison de vouloir tenter de museler un minimum ces interpellations et donc ils se réjouissent que ces mesures ont été retirées.*

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide de modifier comme suit les articles 18 al.1er, 19 et 21 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :*

*Article 18 al. 1er - Sauf les cas d'urgence, la convocation du conseil communal laquelle indique, avec suffisamment de clarté, les points de l'ordre du jour, accompagnés d'une note de synthèse explicative se*

fait, par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion.

Article 19 in fine - Les conseillers qui en exprimeront la demande par écrit, pourront, en outre, recevoir la convocation par voie électronique sur une adresse électronique fournie par la Commune, dans le respect des délais prévus à l'article 18.

Article 21 - le Directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers, et cela pendant au moins deux périodes précédant la séance du conseil communal, dont une période durant les heures normales d'ouverture des bureaux et une période en dehors de ces heures.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Indépendamment des prises de rendez-vous, les dossiers seront cependant tenus à disposition des conseillers communaux durant les périodes susvisées.

**4. Travaux communaux : Marché de travaux : Travaux forestiers dans le cantonnement de Viroinval (devis non subventionnable n°5 (SN/721/5/2014). Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la description technique N° MT-PNSP/14-901 et le montant estimé du marché Travaux forestiers 2014 dans le cantonnement de Viroinval. Le montant estimé s'élève à 5.547,11 € hors TVA ou 6.712,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité, sur simple facture acceptée, comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 640/124-06.

**5. Travaux communaux : Marché de fournitures : Fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2014. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MF-PNSP/14-899 et le montant estimé du marché Fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2014. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,70 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 423/140-02.

**6. Travaux communaux : Marché de fournitures : Fourniture d'outillage pour le service voiries pour l'année 2014. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MF-PNSP/14-898 et le montant estimé du marché Fourniture d'outillage pour le service Voiries pour l'année 2014. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 421/124-02.

**7. Travaux communaux : Exécution de travaux: Ecole fondamentale de Waltzing : approbation de l'avenant n°16 relatif à l'adaptation des câbles électriques.**

M. A. BALON explique que les mêmes avenants viendront pour les trois autres écoles en chantier parce que la loi à changer au premier septembre et ces câbles XVB en cas d'incendie dégageraient un gaz qui était dangereux pour la santé alors que les XGB ne dégageront plus de gaz du tout.

M. le Conseiller Guy SCHUSTER s'étonne que pour une école qui n'a pas encore le toit il y ait déjà seize avenants.

M. l'Echevin des travaux lui répond qu'il a raison de s'étonner et qu'en fait le chiffre seize n'est pas tout à fait vrai car M. TRIFFAUX et lui ont refusé les avenants 13, 14 et 15 donc en fait ceci est le treizième. Il demande à M. SCHUSTER de se rappeler que les huit premiers avenants sont relatifs à l'histoire de la bombe avec toutes ses implications. Il ajoute que si on enlève les avenants relatifs à la bombe et un avenant pour le déplacement des préfabriqués puisque là aussi la loi avait changé et l'implantation de la grue qui, avant pouvait passer de temps en temps au-dessus des préfabriqués, ne pouvait plus y passer et donc il a fallu la changer et faire quelques petits travaux supplémentaires et donc quatre ou cinq avenants dont celui-ci.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'avenant 16 du marché Ecole Fondamentale de Waltzing : Création d'un complexe scolaire pour le montant total en plus de 3.500,64 € hors TVA ou 4.235,77 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 3 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/2012/20097014.

**8. Travaux communaux : Marché de fournitures : Acquisition d'un tracteur et d'un bras de débroussaillage. Approbation de la nouvelle procédure.**

Le dossier n'étant pas mûr, le point est reporté.

**9. Biens communaux : Vente publique du lot 59 (7 a 05 ca) sis au Wäschbour IV : Communication et approbation des résultats de la seconde adjudication.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :

- communique, ci-après, les résultats de cette seconde adjudication publique :

- le lot 59 (7 a 05 ca) : 74 000 euros.

- approuve ce résultat et déclare définitivement adjudicataire, au prix de 74 000 euros, Monsieur Florent LEPERE.

**10. Biens communaux : Reconduction de la convention de bail entre la Ville d'Arlon et l'asbl 'le Tremplin' relative au bien communal sis Avenue Victor Tesch 75 à Arlon.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'approuver la nouvelle convention de bail dont les conditions sont identiques à la convention précédente.

**11. Biens communaux : Mise à disposition à titre gratuit et précaire des parcelles cadastrées Bonnert, section D, n°s 1180E, 1181D et 1181F.**

M. le Bourgmestre explique que ces parcelles sont régulièrement inondées, qu'elles sont pour l'instant laissées en friche et qu'elles ont besoin d'un sacré entretien pour qu'elles continuent à être conformes à l'état pour lesquelles elles ont été faites c'est-à-dire pour retenir les eaux.

M. R. BIREN fait une petite intervention et M. MAGNUS lui indique qu'en effet ces parcelles ont été abandonnées parce que des personnes faisaient le lien entre cela et ce qu'ils avaient à Bonnert. Mais il ne rentre pas dans les détails aussi non il faudrait le faire à huis-clos.

M. LAMBERT fait part de son étonnement. M. le Bourgmestre lui répond puis cède la parole à M. BALON qui donne des explications supplémentaires.

M. Romain GAUDRON demande si c'est l'ensemble de la parcelle qui est concernée par les inondations ou juste une partie.

M. l'Echevin des travaux complète encore l'information.

M. GAUDRON comprend qu'il n'y a pas de véritable enjeu financier mais il s'interroge sur les critères d'attribution du Collège pour la mise à disposition de ce terrain.

Pour en terminer avec le point, M. le Bourgmestre a bien noté l'invitation de M. BIREN pour le dimanche à 14h00, il accepte donc le rendez-vous sur le pont en bas du Ligenthal avec des bottes pour aller faire la visite avec un guide éclairé de la commune M. BIREN.

Puis, le Conseil communal, par vingt-deux voix pour, quatre abstentions (M. J-M. LAMBERT, Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, Mme F. BURNET), décide d'approuver la mise à disposition à titre gratuit et précaire des parcelles cadastrées Bonnert, section D, n°s 1180E, 1181D et 1181F au profit de Monsieur Léopold PASTORET.

**12. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Création d'un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite rue de Bastogne, à hauteur des maisons 42 - 44, en façade de l'ISMA à ARLON.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, arrête :

Article 1er : Un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite est créé, rue de Bastogne, à hauteur des maisons 42 44, en façade de l'ISMA.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

**13. Chasses communales : Cantonnement d'HABAY : Relocation de gré à gré de la chasse de Mitnehet et de Nadrifontaine : Fixation des conditions et approbation des clauses particulières.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide de relouer de gré à gré la chasse communale sise à Nadrifontaine et à Mitnehet, d'une superficie de 28 ha 59 a 22 ca, moyennant le respect du cahier des charges, les clauses particulières ci-annexées et le paiement d'un loyer annuel de 1.111,44 euros soit 44 euros l'hectare. Le Collège communal procédera à la désignation du locataire.*

**14. Environnement communal : Projet de modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) de la Moselle : Avis.**

M. l'Echevin André BALON donne des précisions sur ce point.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, émet un avis favorable à cette modification du PASH de la Moselle.*

**15. Environnement communal : Projet de schéma de développement de l'espace régional (SDER) : Avis.**

Mme l'Echevine de l'urbanisme rappelle ce qu'est ce schéma de développement de l'espace régional. Elle indique que ce document important est un instrument qui va servir à l'aménagement du développement, à la planification stratégique d'instrument transversal qui organise le territoire et qui est une insertion dans l'espace suprarégional. Elle ajoute que le nouveau SDER s'inscrit dans une réforme globale puisqu'est en discussion au niveau du Gouvernement et bientôt sur la table du Parlement wallon la réforme du CWATUPE. Elle rappelle que le Conseil a déjà émis un premier avis l'année passée et que cet avis portait exclusivement sur les objectifs menés par le SDER. Elle ajoute dans cet avis ils avaient soulevés cinq points qui leur semblaient importants : le premier point c'était le redressement socioéconomique de la région. Elle dit qu'ils conseillent de mobiliser toutes leurs forces dans cet objectif afin de promouvoir et de pouvoir soutenir toutes les entreprises à toutes les échelles du territoire en mettant à leur disposition des infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins et de qualité et en particulier il leur apparaissait que les activités économiques qui fournissent un emploi localement devaient pouvoir se développer sur place de façon harmonieuse et intégrée avec des procédures beaucoup plus rapides en phase avec le rythme de vie économique. Elle passe au deuxième point qui avait été mis en évidence qui était d'introduire des priorités pour le soutien du développement touristique des territoires et en tenant compte évidemment des impacts socioéconomiques et donc de donner des outils pour permettre et soutenir le développement touristique là où il était particulièrement attractif. Puis elle mentionne le troisième point qui était une demande de tenir compte de la situation particulière en sud Luxembourg en termes de mobilité, d'accessibilité à la métropole luxembourgeoise et dans laquelle on faisait état de la pression foncière qui est connue dans le sud de la province. Elle cite ensuite le quatrième point qui est la demande de planification de la production d'énergies renouvelables en tant que ressource potentielle productive des zones rurales. Elle termine par la demande de définitions plus claires dans le SDER pour la clarification des informations. Elle trouve que c'est une bonne initiative du Gouvernement de solliciter les communes à émettre leur avis cependant elle peut constater et même regretter que le Gouvernement n'a pas tenu compte des avis qui ont été émis lors de la première concertation. Elle ajoute que cette fois-ci il faut rendre un deuxième avis et rappelle qu'une enquête publique citoyenne a été menée et que maintenant les communes ont jusque fin du mois de février pour émettre leur propre avis. Elle dit qu'il faut savoir que maintenant l'avis porte sur le SDER en général, qu'il ne se limite plus aux objectifs de ce schéma de développement mais bien sur les quatre parties à savoir : le projet de territoire, les objectifs, la structure territoriale et les mesures. Elle propose d'avoir un débat tous ensemble pour avoir une réflexion approfondie afin d'émettre un avis bien détaillé pour faire part des remarques et

recommandations au Gouvernement qui devra se prononcer sur ce SDER. Elle demande de réitérer les souhaits émis lors de la première demande d'avis, de se rallier à l'avis qui a été émis par différentes intercommunales d'Idelux en complétant la liste des Villes à caractère touristique par Arlon et par la Fondation rurale de Wallonie à ce sujet. Elle ajoute qu'il ne faut pas seulement se rallier à ces avis mais qu'il faut aussi émettre leurs propres avis.

Puis elle explique, sur base de cartes, différents points du SDER et notamment que Arlon est repris comme pôle principal alors qu'elle devrait changer de catégorie et avoir le rôle d'un pôle majeur. Elle lit les caractéristiques d'un pôle majeur décrites dans le SDER. Elle parle ensuite de l'échelle touristique, des attractions touristiques en province de Luxembourg qui sont quasiment inexistantes dans le SDER. Elle trouve aussi regrettable que les richesses naturelles de la province ne soient pas reprises. Elle continue par l'influence métropole luxembourgeoise dans laquelle Arlon est reprise mais qui ne répond pas exactement à la réalité économique des trente milles travailleurs frontaliers car cette problématique des travailleurs transfrontaliers est presque oubliée dans le projet de SDER et l'aire d'influence s'étend donc bien au-delà de celle dessinée sur la carte. Sur cette carte, elle a découvert les zones rurales transfrontalières mais il n'y a rien de repris au niveau du sud de la province. Il lui semble donc que les aires d'influence et les zones rurales transfrontalières devraient être revues à la réalité économique et à la réalité transfrontalière de la région.

Au niveau des axes et infrastructures de développement, elle montre qu'il y a un axe important qui relie Bruxelles et Luxembourg puis elle ajoute que l'axe Liège-Arlon-Luxembourg qui lui semble important est totalement inexistant or c'est un axe développé notamment avec l'implantation de l'ULg. Elle ajoute qu'un article de janvier a annoncé le projet de partenariat des provinces de Liège et de Luxembourg dans différents domaines : enseignement, tourisme, culture et soins hospitaliers. Elle passe ensuite aux transports en commun, et pense qu'il faut absolument ré-insister sur le fait qu'Arlon offre des services via sa gare nationale mais aussi internationale et qu'il faut garder cette gare internationale parce qu'elle fait partie d'une aire métropolitaine ; il est important que la liaison ferroviaire avec le Grand-Duché de Luxembourg soit développée et pourquoï pas avec une liaison expresse comme pour les autres zones métropolitaines reliées à une ville. Elle explique ensuite que Esch-sur-Alzette est un pôle qui se développe énormément et qu'il y a lieu d'anticiper la mobilité vers ce pôle et dès lors il lui semble judicieux d'avoir un axe de développement Arlon-Esch/Alzette via Aubange. Au niveau des flux transfrontaliers, elle pense qu'il faut faire référence aussi au plan de mobilité qui a été mis en avant par le GDL qui s'appelle le SMOT et dans ce cadre eux s'appuie sur un pôle d'intermodalité (train, bus, voiture) pour désengorger la ville de Luxembourg et les frontaliers qui viennent chez eux et ils ont inscrit également le pôle qu'Arlon voulait mettre en avant qui est le pôle d'intermodalité Viville ou Stockem (ça c'est encore à définir) pour y développer un premier point d'arrêt avant la gare d'Arlon. Elle demande de se rappeler du dossier qui a été mené depuis 2001 et qui est en tractation avec la SNCB entre autres pour avoir vraiment un pôle de mobilité d'intermodalité qui commencerait entre Viville-Stockem pour rejoindre le GDL. Elle pense donc que cet aspect-là doit être mentionné. Elle trouve qu'au niveau des transports en commun la ligne de l'autoroute A28 est un point important, c'est le réseau routier qui à partir d'Athus va vers Longwy, elle est reprise au plan de secteur or dans le SDER elle est complètement inexistante alors que c'est une des raisons de la création de la SOFICO.

En matière d'énergie, elle déclare qu'il lui semble qu'il manque un point important qui est développé entre autres au niveau du réseau Tonicité c'est qu'au niveau du SDER on ne parle nulle part d'infrastructures d'interconnexion en matière de télécommunication alors qu'il existe un projet Iot@. Elle indique aussi qu'il manque aussi un des réseaux gaziers et donc

que si on regarde la carte on a l'impression qu'il n'y a pas de gaz en province de Luxembourg.

Elle passe ensuite à l'identification des territoires centraux pour lesquels il manque la définition dans ce SDER mais les informations sont reprises dans le document d'IDELUX et il est important que cela soit clairement défini pour bien comprendre la notion de territoires centraux et de bassin de vie puisque cela a une implication sur la réalité de tous les jours et que la pression foncière est très importante dans la région. Elle donne un exemple en matière de logement. Puis elle donne des explications à propos des activités économiques et de la matière commerciale. Elle ajoute que le SDER fait référence au Schéma Régional de Développement Commercial mais que la Ville n'a pas été informée de son contenu donc c'est assez difficile de se positionner sur ce chapitre.

Mme l'Echevine termine en demandant aux Conseillers d'émettre leurs avis, remarques, ... et en disant qu'elle est heureuse que le Gouvernement wallon ait sollicité l'avis des Communes et Province parce que si ce SDER avait été adopté en l'état la pilule aurait dure à avaler pour la province du Luxembourg parce qu'il y a de grosses lacunes.

M. le Conseiller Romain GAUDRON apprécie le fait que Mme l'Echevine veut un véritable débat mais il trouve que c'est un peu difficile d'avoir un véritable échange puisque les Conseillers ont reçu en séance le document que le Collège soumet au vote.

M. le Bourgmestre lui répond pour qu'il soit à l'aise que seule la présentation de ce point est soumise aujourd'hui et que le vote se fera lors du prochain Conseil qui se déroulera encore avant la date ultime de remise des avis.

M. GAUDRON voit dans ce document de très bonnes choses, des points sur lesquels il rejoint sans problème l'analyse du Collège. Il en a pointé quelques uns du doigt comme l'aire d'influence sur la métropole luxembourgeoise qui est entièrement sous-estimée, l'axe Liège-Luxembourg, les questions relatives aux transports en commun, les transports d'énergie. A côté de cela, il y a des points sur lesquels il a l'impression d'être face à un plagiat de ce qui est proposé par Idelux et quand on fait le choix de copier ce que fait un voisin il faut veiller à ce que le voisin ait étudié lui-même. Quand il regarde ce qui est proposé par Idelux, il trouve que c'est une analyse qui est restée coincée sur le texte proposé par le SDER il y a près d'un an et il y a toute une série d'évolutions qui sont dans le nouveau projet et qui ne s'y retrouvent pas. Il met certains points en avant par rapport à ce qu'on retrouve dans la note proposée et tout d'abord la notion de pôle majeur. Il a un grand attachement à la ville d'Arlon mais de là à réclamer un statut de pôle majeur pour la ville d'Arlon quand on voit qui sont Mons, La Louvière, Charleroi, Liège, et Namur qui a un statut un peu particulier. Il ne pense pas que l'on puisse comparer Arlon à ces métropoles. Il ajoute que le fait qu'Arlon n'est pas considérée comme un pôle majeur cela ne veut pas dire qu'Arlon ne compte pas sur la carte wallonne et entre autres ces axes de développement qui sont importants : l'axe Namur-Luxembourg qui est répertorié et en effet l'axe Liège-Luxembourg qui devrait être répertorié. Sur la question de pôle touristique, il a trouvé la présentation assez particulière parce qu'à certains moments elle laisse l'impression qu'Arlon est complètement balayée de la carte sur ces questions touristiques. Il aurait très bien pu montrer d'autres cartes que celles qui ont été choisies et où on voit très bien qu'Arlon a le statut de pôle touristique et il s'étonne aussi sur la notion d'attractions à rayonnement important parce qu'à nouveau on joue sur des amalgames parce que Mme GOFFINET met en avant que l'ensemble de l'offre touristique présente sur Arlon fait qu'Arlon est une attraction touristique au rayonnement important or la notion d'attraction touristique au rayonnement important porte sur une attraction en soi et pas sur un ensemble d'éléments présents dans une ville. Il cite les Grottes de Han, Pairi Daiza, ... Il continue avec l'approche que l'Echevine a vis-à-vis de l'identification des territoires centraux et la création d'un environnement

favorable pour les activités économiques. Il est d'accord avec elle que les définitions sont manquantes et que cela pose question et qu'avoir ces définitions serait nécessaire dans l'état actuel du développement du SDER. Cependant, sur le document écrit, il trouve qu'il y a une vision assez fataliste du style 'on ne pourra plus bâtir où on veut ; attention on ne pourra plus développer d'activité économique dans le sud Luxembourg' qui n'est absolument pas présente dans le SDER. Et il cite quelques exemples. Il demande d'arrêter d'être dans la caricature de ce qu'est ou n'est pas le SDER. Il pense que si on arrive à avoir un document beaucoup plus fin et beaucoup plus respectueux de l'état actuel du SDER, ils seront plus forts sur les éléments où ils sont d'accord et ce serait dommage de diluer des réflexions importantes, intéressantes sur lesquelles ils se retrouvent à 200 % cachées dans des éléments quelque peu farfelus.

M. le Conseiller R. BIREN est étonné par les propos de M. GAUDRON qui ne reconnaît pas les qualités de la Ville d'Arlon. Il veut donc vraiment sur ce qu'est la qualité et la spécificité de la bonne vieille ville d'Arlon. Mais quand il regarde le texte qui est proposé par la Région wallonne aujourd'hui et après avoir lu aussi les documents Idelux - il n'a pas eu l'occasion de lire le document de la Fondation Rurale de Wallonie - il a l'impression que les aménageurs de l'espace qui proposent cela aujourd'hui, ce sont des gens qui ont un type de lunettes et ce sont des lunettes à œillères. Il croit que la position que le Collège a proposée par la voix de l'échevine est évidemment fondamentale pour l'avenir. Et il pense qu'on va dans le bon sens aussi mais il y a toute une série de choses sur lesquelles il pense devoir insister c'est le caractère frontalier, son originalité, c'est sa spécificité qui sera la même aussi pour Mons ou pour Tournai qui pourront imaginer qu'ils sont dans un pôle d'attractivité de la grande région lilloise exactement de la même manière qu'Arlon est dans le grand pôle d'attractivité de Luxembourg. Il remercie d'avoir mentionné aussi les travaux qui sont peut-être modestes mais qui ont au moins le mérite d'exister c'est le réseau Tonicité qui a bien montré, dans les études qu'il a pu mener grâce à la collaboration des six villes, qu'il y a toute une série de secteurs dans lesquels différents problèmes ont été identifiés notamment la mobilité et les différents problèmes de transport de modalité tels qu'ils ont été présentés restent bien sûr une des grosses difficultés. Il rappelle aussi qu'Arlon est la seule ville de plus de vingt-cinq milles habitants au sud de la Sambre et Meuse. Il ajoute que ce schéma aujourd'hui ne lui donne pas satisfaction et que la Grande Région doit s'y retrouver d'avantage aussi par Luxembourg et la Lorraine française. Il rappelle aussi la signature avec les lorrains d'une convention dans le domaine médical et que demain il sera peut-être possible d'en signer une aussi entre le FOREM/ONEM et les équivalents de la Sarre allemande parce que ces gens ont aujourd'hui des places disponibles que personne n'est capable d'occuper. Il déclare aussi qu'il souhaite insister parce qu'on a déjà menacé de la retirer au cours de la législature dernière, sur l'importance de l'A28.

Mme la Conseillère DENIS se tracasse car c'est indiqué que c'est un document d'orientation mais qui devient contraignant d'après ce qu'elle a pu comprendre parce que certains fonctionnaires peuvent en faire état pour prendre des décisions finales dans un dossier. Elle voit d'ailleurs déjà certains Fonctionnaires-délégués se référer à ce document pour pouvoir limiter notamment certains lotissements. Elle cite le problème d'Attert qui ne parvient pas à avoir un nouveau lotissement hors Attert-village parce que c'est trop excentré.

M. l'Echevin BALON dit qu'Arlon va perdre tout ce qui en fait sa valeur en tant que chef-lieu. Il cite des exemples et demande de défendre un combat.

M. le Bourgmestre s'étonne que M. GAUDRON n'a pas plus d'ambition pour sa ville et qu'il ne se joigne pas à eux pour exiger qu'Arlon soit considérée comme un pôle majeur. Il précise que d'après Wikipedia La Louvière c'est 64m<sup>2</sup> et qu'Arlon c'est 118, La Louvière septante-huit milles habitants, trente milles à Arlon. Il demande de regarder le nombre d'habitants des autres villes qui sont considérées comme pôles principaux afin de voir qu'il y en a

aussi certaines qui ont probablement la moitié des habitants de la ville d'Arlon. Il croit que c'est important de se battre pour faire en sorte qu'Arlon soit un pôle majeur. Puis il cite l'ULg pour laquelle il y a des projets de développement, le train et la ligne 162 pour laquelle ils se sont battus aussi, la gare, les hôpitaux et les tribunaux.

M. LAMBERT pense qu'il y a une erreur sur la définition de pôle majeur, que cela ne dépend pas du nombre d'habitants mais qu'il faut parler de services et de la disponibilité de ceux-ci.

M. MAGNUS répond que l'axe Bruxelles-Luxembourg est important aussi et qu'il n'y a pas que l'axe Sambre et Meuse.

M. le Conseiller G. MEDINGER fait une intervention et Mme l'Echevine A-C. GOFFINET lui répond que cela a un impact budgétaire puisque ce sont les directions du schéma de développement régional, donc quelque part c'est ce que le Gouvernement wallon veut pour la Wallonie de demain et cela peut aussi conditionné des subsides. Elle ajoute que si Arlon est considérée comme un pôle moins important, ils pourront avoir des discussions au niveau de la SNCB mais ce sera moins important et ce seront les villes de pôle majeur qui seront d'abord privilégiées. Elle précise que cela a un impact budgétaire aussi en matière européenne car au niveau de l'Europe il faut rendre aussi son schéma de développe régional. Elle explique si l'Europe voit que telle ville a de l'importance elle privilégiera d'abord cette ville. Elle ajoute qu'il faut se battre pour un impact budgétaire favorable communal.

M. SCHUSTER demande si la Fondation Rurale de Wallonie a déjà un avis et quel est cet avis.

Mme l'Echevine répond qu'elle a émis un avis le 10 janvier et qui a été transmis mercredi. Elle explique que le résultat est une analyse qu'ils ont faite et présentée le 17 décembre lors d'une soirée débat à Tintigny et où tout le monde était invité. Elle indique qu'un rapport a été édité avec le résultat du débat qui est le document reçu mercredi. Elle ajoute que de n'importe quelles instances que ce soit il n'y a pas un rapport favorable ou défavorable, chaque institution émet des remarques, des recommandations.

M. le Conseiller GAUDRON souhaite répondre à quelques éléments et pense qu'il ne faut pas caricaturer le débat. Il déclare qu'à aucun moment il n'a remis en cause l'importance de la ville d'Arlon et que tous les combats qui ont été cités sont évidemment également les siens. Mais il pense qu'on peut avoir des stratégies différentes pour faire valoir cette ville, et que la Ville a suffisamment de qualités pour justement pouvoir obtenir un véritable statut par rapport à ce qu'elle est réellement et c'est par exemple un nœud par rapport à toute une série d'axes de développement de demain, un qui est déjà bien présent dans le SDER c'est le fameux axe lotharingien qui a été évoqué. Il insiste sur le fait que cet axe est là. Puis il dit qu'à côté de cela il y a l'axe Liège-Luxembourg qui devrait être présent et que ça c'est un vrai combat. Il ne comprend pas M. BIREN quand il dit que l'aspect frontalier est totalement oublié du SDER actuel car c'est faux et plus d'une carte où on voit que les transfrontaliers sont présents. Et il rappelle la présence de l'aire sud qui représente l'aire métropolitaine de la ville de Luxembourg. Il a entendu à nouveau M. BIREN évoqué que l'autoroute A28 c'est l'avenir, qu'il la faut absolument, mais il n'est pas sûr que les habitants d'Aubange qui vont voir leur commune défigurée par cette infrastructure ont le même avis que lui. Et lui personnellement, il pense qu'il y a d'autres moyens de développer les moyens de locomotion qui seraient plus intéressants. Enfin, par rapport aux lotissements qui ne pourront pas se développer comme Mme DENIS l'a évoqué, il dit qu'il faut se rendre compte que aujourd'hui les communes ont des moyens limités et que cela ne va pas changer dans la décennie qui vient. Il ajoute que pour ces lotissements il y a un enjeu bien plus complexe.

M. SAINLEZ voudrait donner au Conseil un modeste petit coup de pouce pour argumenter sur le fait qu'Arlon doit être un pôle majeur et ne pas être

mis à l'index du SDER. D'après ce qu'il a lu dans la presse et entendu de Mme l'Echevine, il est conscient que les enjeux du SDER sont partagés. Il pense que la révision du SDER est quelque chose de primordial qui datait et qui devait être fait. Pour la forme, ce qui l'inquiète un peu c'est le timing car il y a eu trois années d'étude prospective, un mois d'enquête publique et un mois et demi de consultation de l'ensemble des communes wallonnes, pour lui ce n'est pas énorme. Il ajoute que la lenteur du processus de révision et à contrario la rapidité de l'analyse qui est demandée aux communes rend la démarche à la fois floue et même quelque peu tendue en cette période électorale mais l'importance est sans doute ailleurs et ce sont les enjeux de la Wallonie. Il dit aussi que sur le fond la multitude des mesures proposées mais surtout sans aucune étape intermédiaire chiffrée et sans moyen ciblé, sans prendre en compte les mix de compétences, affaiblissent considérablement le rapport du SDER. Il cite quelques exemples : le maillage nécessaire TEC/SNCB primordial en Wallonie qui dépend de niveaux de pouvoir différents ; l'absence du secteur non-marchand dans la structure du document, secteur pourtant bien porteur d'emplois en Wallonie ; le développement de la ruralité abordé en surface sans aucun approfondissement ; les bassins de soins de santé qui auraient très intéressants à analyser dans la thématique qui est connue à Arlon. En particulier pour Arlon, il a été interpellé par un point et il lit un paragraphe de la page 75 et qui concerne la ligne 162 de la SNCB. Il pense que des aspects n'ont pas été pris en considération surtout avec le transfert des compétences qui s'annonce. Par rapport au pôle touristique, il explique ensuite qu'il a été sur le guide Michelin sur internet et qu'il s'est amusé à comparer Charleroi et Arlon - Charleroi à cinq pôles Michelin sur son territoire de Mont-sur-Marchiennes à Marcinelle, Arlon en a quatre en centre-ville accessibles depuis la gare. Et quand on sait que l'accessibilité est un point majeur du SDER, il est étonné par la catégorie touristique dévolue à Arlon. Il ne comprend pas le chef de groupe ECOLO car oui Arlon remplit bien toutes les caractéristiques d'un pôle majeur. Il pense qu'il faut défendre Arlon et qu'on ne peut pas comparer la population de La Louvière avec la population d'Arlon mais qu'il faut regarder où on se situe dans la province, Arlon est le chef-lieu de la province, la ville la plus importante de la province et elle doit être un pôle majeur au sud de l'axe précité. Il ajoute qu'Arlon ne vit pas sur une île au milieu de la Région wallonne et que son rayonnement international porte sur la Grande Région, pas seulement sur Luxembourg-Ville d'ailleurs ; l'économie locale est au-delà des frontières. Et ne connaissant pas encore la finalité exacte de la hiérarchie de ces pôles, il se demande si c'est un outil d'aide à la décision de subsides dans le futur. En tous cas, il pense qu'Arlon, chef-lieu, ne peut être que parmi les pôles majeurs de la Wallonie, c'est primordial.

Mme DENIS paraphrase un Monsieur qui, lors de l'AG d'IDELUX, a dit que l'acronyme SDER ne pouvait pas devenir Schéma de Dégradation de l'Espace Rural.

Mme GOFFINET s'insurge quelque part quand M. GAUDRON dit que le Collège plagie l'avis d'IDELUX car s'ils avaient voulu plagier cet avis, ils auraient mis comme avis : « Le Collège vous propose de suivre l'avis d'Idelux. ». Elle ajoute qu'il y a quand-même une recherche qui a été faite sur tous les partenariats que la ville a au niveau transfrontalier et ils ont réfléchi sur ce qui se passait dans la commune. Elle ne revient pas sur la notion de pôle majeur et dit que si Arlon ne peut pas être comparée à Mons ou Charleroi, il faut peut-être trouver un autre terme que pôle majeur, peut-être que pôle chef-lieu serait approprié, et qui pourrait correspondre. Elle indique ensuite que quand on regarde dans l'annexe 2 du SDER, la méthode de quantification de pôle, un des grands points qui a permis l'identification des pôles, comme l'a dit M. LAMBERT, c'est l'offre de services ; et dans les offres de services Arlon répond en tous points à ces éléments. Puis elle se rallie à l'ensemble des personnes qui ont des craintes par rapport au développement de la région. Et elle pense justement qu'il faut se battre pour qu'Arlon ait la place qui lui revient parce qu'aussi non elle ne pourra plus bénéficier de cette offre hospitalière, cette offre en matière de justice. Elle demande où va aller l'enseignement supérieur et universitaire, que va devenir la présence des services publics fédéraux régionaux. Elle dit aussi

qu'il ne faut pas oublier que, quelque part Arlon est considérée comme le faubourg de Luxembourg, et que le Luxembourg compte aussi sur le développement d'Arlon pour développer son offre de logement qu'il ne peut pas développer sur son territoire. Elle pense que cette réalité transfrontalière est presque totalement oubliée. Le dernier point sur lequel elle voudrait revenir est l'échelle touristique. Elle croit que sérieusement Arlon a du potentiel touristique, Arlon est reconnue et en cette année des vingt-cinq ans de l'archéologie il y a énormément d'évènements qui se font sur Arlon, Arlon est reprise dans plein de brochures de l'Institut du Patrimoine Wallon, Arlon est reconnue pour certaines fouilles qui ont été faites au niveau international ; et elle pense qu'oublier cet aspect-là c'est ne pas être correct par rapport à ceux qui font vivre Arlon au niveau touristique - particulièrement M. HENROTTAY, toute l'équipe de l'IAL, toute l'équipe du musée archéologique et toutes les personnes qui font connaître Arlon par rapport aux salons. Elle demande de regarder les statistiques touristiques de fréquentation de l'Office du tourisme et de la Maison du tourisme qui montrent qu'on est en croissance, cela veut dire que la campagne de communication fonctionne. Elle précise que les touristes viennent de partout mais que ce sont essentiellement des allemands et que la vocation touristique est internationale donc qu'Arlon n'est pas repliée sur elle. Elle indique que cet atout a peut-être été trop long amoindri ou peu développé, sous-évalué ou sous-estimé. Et elle pense qu'il faut se montrer et se faire connaître, mettre en valeur ses richesses quelles qu'elles soient, par exemple le carnaval.

*Puis, le Conseil communal décide de reporter le point au prochain Conseil communal.*

**16. Fabriques d'église : Fabrique d'église de Saint-Martin : modifications budgétaires 2013.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, émet un avis favorable à la modification budgétaire ordinaire de la Fabrique d'église de SAINT-MARTIN pour l'exercice 2013.*

	DEPENSES	CREDIT ANTERIEUR	MONTANT DE LA MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
6B	Eau	300	50	350
9	Blanchissage	620	80	700
10	Matériel de nettoyage	600	620	1220
17	Sal. Sacristains	21360	250	21610
29	Entretiens chauffage	2350	1315	3665
27	Entretien Eglise	26000	-2315	23685
	<b>TOTAL</b>	<b>51.230,00</b>	<b>0</b>	<b>51.230,00</b>

**17. Fabriques d'église : Fabrique d'église d'Udange, Saint-Donat, Viville, Sampont, Barnich Sterpenich, Weyler, Stockem, Autelhaut et Waltzing : approbation du budget 2014.**

*M. le Conseiller pose une question à propos des assurances.*

*M. MITRI lui répond qu'il s'agit d'une assurance pour le personnel, que toutes les autres sont prise en charge par la Ville.*

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :*

- *émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la fabrique d'Eglise de SAINT-DONAT, WEYLER, STERPENICH, BARNICH, SAMPONT et WALTZING.*

SAINTE-DONAT

Recettes : 126.071,00 €  
Dépenses : 126.071,00 €  
Intervention communale ordinaire : 94.830,22 €

SAMPONT

Recettes : 27.539,00 €  
Dépenses : 27.539,00 €  
Intervention communale ordinaire : 11.475,38 €

BARNICH

Recettes : 19.425,90 €  
Dépenses : 19.425,90 €  
Intervention communale ordinaire : 14.191,00 €

STERPENICH

Recettes : 24.800,00 €  
Dépenses : 24.800,00 €  
Intervention communale ordinaire : 13.464,59 €

WEYLER

Recettes : 17.415,30 €  
Dépenses : 17.415,30 €  
Intervention communale ordinaire : 8.526,55 €

WALTZING

Recettes : 22.474,31 €  
Dépenses : 22.474,31 €  
Intervention communale ordinaire : 18.180,51 €

- émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la fabrique d'Eglise d'AUTELHAUT pour autant que la tutelle veuille bien corriger le fait que le résultat présumé de l'exercice 2013 au montant de 0 soit incorrect.

AUTELHAUT

Recettes : 9.756,27 €  
Dépenses : 9.756,27 €  
Intervention communale ordinaire : 9.155,69 €

- émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la fabrique d'Eglise de STOCKEM sous réserve que les articles suivants soient déduits :

Art12 Achat d'ornements inscrits 1.335 € ramenés à 700 € ;  
Art 13 Achat de meubles inscrit 825 € ramenés à 200 € ;  
Art 14 Achat de linge inscrit 890 € ramenés à 320 €.

L'intervention communale sera réduite de 1.830 € et ramenée à 14.774,94 €.

STOCKEM

Recettes : 23.319,50 €  
Dépenses : 23.319,50 €  
Intervention communale ordinaire : 14.774,94 €

- émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la fabrique d'Eglise de VIVILLE sous réserve que le montant de l'article 27 Entretien de l'église porté à 10.000 € soit ramené à 2.500 €. Le renouvellement de l'escalier de la tour sera pris à l'extraordinaire. La procédure sera requise.

VIVILLE

Recettes : 22.925,09 €  
 Dépenses : 22.925,09 €  
 Intervention communale ordinaire : 14.735,71 €

- émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la fabrique d'Eglise d'UDANGE sous réserve qu'il soit tenu compte des deux remarques suivantes :

1. Au chapitre I dépenses arrêtées par l'Evêché, Objets de consommation : Article 6d montant inscrit 800 € à réduire de 200 € ramené à 600 € comme les années précédentes. La dépense est jugée excessive.

2. Au chapitre II dépenses diverses, Article 48 Assurance, aucun montant n'est inscrit, il sera porté 200 €.

UDANGE

Recettes : 15.667,50 €  
 Dépenses : 15.667,50 €  
 Intervention communale ordinaire : 3.819,13 €

**18. Fabriques d'église : Consistoire central israélite de Belgique - Synagogue d'Arlon : approbation du budget 2014.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de la Communauté Israélite d'Arlon.

- Total des Recettes : 13.080,00 €  
 - Total des Dépenses : 13.080,00 €

-----  
 Excédent 0

Intervention communale ordinaire est de 3.777,92 €.

**19. Fabriques d'église : Eglise protestante luthérienne du pays d'Arlon : approbation du budget 2014.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2014 de l'Eglise Protestante Luthérienne du Pays d'Arlon.

- Total des Recettes : 26.188,19 €  
 - Total des Dépenses : 26.188,19 €

-----  
 Excédent : 0

Intervention communale ordinaire 68% est de 25.588,19 € = 17.399,69 €.

**20. Ecoles communales maternelles et primaires : Ratification de la décision d'ouvertures de classes dites 'd'été'.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Heinsch à partir du 19.11.2013, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi emploi jusqu'au 30.06.2014.

**Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal relatif à la disponibilité en ligne des documents du Conseil communal.**

M. GAUDRON présente l'intervention en précisant qu'il est parti d'un constat et qu'il s'est amusé à faire un petit décompte et a remarqué qu'en étant depuis un an au Conseil communal, il a reçu plus de trois milles pages de papier et donc si il fait le compte pour l'ensemble de ses collègues, on est à près de cent milles pages rien que pour la distribution des documents pour les différents conseils. Il se demande, vu la technologie que l'on a aujourd'hui, si il est nécessaire d'avoir cette profusion de papier parfois un peu inutile alors que la mise en place d'un système informatique performant permettrait certainement d'avance autrement. Il ajoute qu'évidemment il va de soi que les Conseillers qui souhaiteraient voir préserver les documents papier en garde le droit mais mettre en place un tel système serait très peu coûteux, beaucoup de communes l'ont fait. Il pense par exemple à la commune de Huy qui a développé un système très performant d'intranet qui consiste simplement en un petit passage sur le site de la commune avec un identifiant, un mot de passe, le Conseiller peut se connecter et avoir accès à tous les documents. Il cite ensuite les différents avantages : diminuer les frais de fonctionnement de la commune, diminuer l'emprunte écologique de la commune, faciliter l'archivage des conseillers et peut-être de la Commune également mais aussi diminuer la charge de travail pour l'administration communale. Il pense à tous les envois, au tour des boîtes postales de l'ensemble des conseillers. Et donc face à ce constat, il se pose deux questions. Il demande si le Collège peut préciser s'il est favorable à la mise en place d'un tel système, et, dans l'affirmative, dans quel délai est-il envisagé de développer celui-ci.

Melle Marie NEUBERG, Echevine de l'informatique lui répond. Tout d'abord, elle lui fait savoir, comme il n'était pas dans l'ancienne législature, que ce point était déjà venu sur la table et à l'époque elle et certains de ces collègues conseillers communaux avaient déjà demandé de pouvoir disposer d'un tel système. Elle explique que malheureusement la mise en place était un peu hasardeuse et en tous cas le système n'était pas prêt et ils recevaient les rapports par mail mais pas les annexes donc le système a été abandonné et il restait la question des points qui sont uniquement consultables au Secrétariat communal. Alors, aujourd'hui et comme ils ont déjà pu le lire dans la déclaration de politique générale, elle a mis un point d'honneur au niveau de l'informatique à développer les nouvelles technologies que ce soit l'évolution vers un nouvel internet avec éventuellement un site pour le CPAS mais aussi un accès intranet pour les Conseillers où ils auront une facilité pour avoir accès aux rapports du Conseil communal mais aussi peut-être à d'avantage d'informations. Elle indique qu'elle ne va pas attendre la fin des cinq ans restants et que pour elle et le service informatique cela reste une de leurs priorités. Elle les informe que différents contacts sont pris avec l'intercommunale IMIO dans laquelle elle siège au CA pour la mutualisation des services informatiques. Elle dit ensuite que Huy utilise un site internet qui vient d'IMIO et qu'ils auront une réflexion sur cette même trame, les mêmes accès. Elle rappelle qu'un intranet c'est simplement une interface, un login, un mot de passe puis on y a accès. Elle indique que deux solutions s'offrent à eux aujourd'hui : la solution Plonemeeting qui est développée par l'intercommunale IMIO mais pour l'instant elle n'intègre pas des choses qui ont déjà été développées à la ville d'Arlon telles que le logiciel de gestion du courrier 'Arflow' avec une gestion électronique des documents. Elle déclare que pour le moment le logiciel d'IMIO ne supporte pas encore ces interfaces mais l'avantage d'une mutualisation permettra qu'on puisse l'intégrer. Elle ajoute qu'ils réfléchissent à cela et qu'ils ont encore un rendez-vous en février et qu'il y a déjà eu une présentation au Collège avec la responsable de la communication. Elle présente aussi l'autre système qui pourrait être développé et qui est le système d'un sharepoint qui a le même principe mais qui par contre est développé par une société extérieure et donc qu'il faut envisager un coût. Elle dit aussi qu'on ne peut pas envisager du jour au lendemain de passer

à un système intranet qu'il faut avoir au moins de base de données derrière et aussi une formation sur la manière de mettre tout cela en ordre. Elle remercie le service et pense qu'il y a une belle équipe qui gère et qui au fil des années et des différents échevins de l'informatique a fait en sorte de mettre des outils en place pour arriver aujourd'hui à avoir un système qui fonctionne et qui sera capable aussi de pouvoir intégrer des nouvelles fonctionnalités. Elle pense aux boîtes exchange qui permettent de voir un peu plus loin. Elle pense aussi aux baies de stockage qui permettent d'avoir un gain important au niveau de l'énergie d'énergie et en termes de papier. Elle fait savoir également que l'objectif de diminuer les coûts s'est fait aussi à d'autres niveaux, c'est-à-dire que des gaines avec des fibres optiques ont été installées entre la Ville d'Arlon, la Maison de la Knippchen, le CPAS, la zone de police; ce qui a permis déjà de dégager une réduction des coûts de trente milles euros. Elle ajoute que s'ils arrivent encore à tirer la fibre optique jusqu'au service des travaux ils auront encore une réduction supplémentaire de dix-huit milles euros. Elle termine en disant que tout est mis en œuvre pour faciliter l'information et qu'il ne faut pas s'inquiéter car c'est une des priorités du service informatique, c'est une priorité aussi pour le citoyen et pour les Conseillers qui sont des élus. Quant au timing elle ne peut pas répondre aujourd'hui mais promet qu'ils seront les premiers au courant. Elle croit qu'il faut aussi avec IMIO ou autres envisager et faire une analyse avant de se décider sur le choix de l'interface.

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt et une heures dix minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

**Ph. DEFRANCE**

**V. MAGNUS**